



DIRECTIVES NATIONALES D'ARBITRAGE

Saison 2007 – 2008

Pour cette saison, il a été convenu par la C.N.A.R.I.L.H de mettre l'accent sur les pénalités suivantes :

1 Simulation

Il a été constaté l'augmentation du nombre de simulation ou d'exagération sur les terrains visant l'appel de pénalité par l'arbitre.

Par conséquent, tout joueur se livrant à un comportement anti sportif, soit parce qu'il aura exagéré une faute, soit parce qu'il aura sciemment plongé ou simulé une faute imaginaire, sera systématiquement pénalisé par une pénalité de 10' de méconduite.

2 Charge

RAPPEL : En Roller In Line Hockey, le contact est autorisé mais pas la charge.

Il est donc rappelé que toute charge portée volontairement par le corps ou la crosse d'un joueur sur un adversaire au moment du contact entre ces derniers doit être sanctionnée.

Il a été remarqué une tendance de certain à ne pas freiner avant de rentrer en contact avec un joueur placé à proximité de la balustrade. Cette action étant jugée dangereuse, le joueur doit être systématiquement pénalisé pour charge contre la bande.

3 Tir de pénalité

De trop nombreux tir de pénalités ne sont pas accordés par les arbitres.

Rappel du principe général : Toute faute commise par derrière par le dernier défenseur sur un joueur ayant une chance réelle de se présenter seul face au gardien doit donner lieu à un tir de pénalité, et ce à n'importe quel moment du match.

4 Pénalités majeures

De nombreuses règles de jeu laissent le choix à l'arbitre entre une pénalité mineure et une pénalité majeure.

Il est rappelé que toute faute, relevant d'une telle règle, qui s'avère dangereuse, délibérée et volontaire doit être sanctionnée par une pénalité majeure.

5 Comportement des capitaines d'équipes

Un capitaine ou un de ses assistants peut demander une précision sur l'application des règles de jeu mais en aucun cas il ne peut protester ou contester.

Au vue de trop fréquents abus, tout comportement incorrect de la part d'un capitaine d'équipe ou d'un de ses assistants sera sanctionné systématiquement par une pénalité de 10' de méconduite et par une méconduite pour le match en cas de récidive ou d'agression (verbale ou physique).

Tout autre joueur qui conteste, proteste ou se livre à des commentaires désobligeant envers le corps arbitral sera sanctionné systématiquement par une pénalité de 10' de méconduite.

6 Vérification des feuilles de matchs

De trop nombreuses feuilles de matchs sont incomplètes ou comportent des informations erronées.

Une attention particulière est demandée avant la rencontre sur la concordance entre le nombre de joueur inscrit sur le rapport de match et le nombre de joueur présent sur la piste, ainsi que sur l'exactitude des numéros de match.

Il est demandé aux arbitres de veiller particulièrement à la concordance entre les numéros des joueurs figurant dans les colonnes but, assistant et pénalités avec les numéros figurant dans la composition des équipes.

De plus, tous les codes de pénalités doivent être vérifiés et, le cas échéant, corrigés avant les signatures des capitaines et des arbitres.

Bonne saison à tous